CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

MAIRIE
DE
MEYRARGUES
13650

Tél. : 04 42 57 50 09
Fax : 04 42 63 46 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 09/04/2025 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	9

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence :	Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.
Secrétaire de séance :	Madame Hélène FAURE-GIGNOUX
Membres du CA présents :	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Brigitte DAILCROIX, Daniel VINCENT, Véra FICHANT, Sabrina SMATI, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO
Membres du CA ayant donné pouvoir :	Daniel BARBIER à Andrée LALAUZE ; Jacques LEUCI à Beatrice MICHEL
Membres du CA Absents excusés :	Richard LOGEROT
Membres du CA Absents :	Dominique GIRAUD

Délibération n° 2025-09
Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS – EXERCICE 2024**

Exposé des motifs :

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable " réserves ", après l'approbation du compte administratif et constatation du résultat.
Il est rappelé que le compte administratif 2024 pour le budget du CCAS présente, après reprise des résultats constatés en 2023 :

- En section de Fonctionnement : un résultat en **excédent** de : + 6.209,24 €
- En section d'Investissement : un solde d'exécution en **excédent** de : + 1.255,88 €

L'équilibre de la section d'Investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des **restes à réaliser de l'exercice 2023 en section d'Investissement** qui s'élèvent à :
RAR en Dépenses : **0,00 €**
RAR en Recettes : **0,00 €**
Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'Investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Visas :

Ouï l'exposé des motifs rapportés ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration et de la délibération n° D2025-05 en date du 26 mars 2025 ;

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-261301311-20250409-D2025_09-DE

Vu le compte de gestion 2024 du comptable public approuvé par délibération n°2025-03 en date du 26 mars 2025 ;
Vu le vote du compte administratif 2024 adopté par délibération n°2025-04 en date du 26 mars 2025 ;
A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration décide d'

- AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
« Réserves » : 0,00 € (compte R 1068)
Report de l'excédent d'Investissement : + 1.255,88 € (compte R 001)
Report de l'excédent de Fonctionnement : + 6.209,24 € (compte R 002)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024			Résultat de clôture de l'exercice 2024
			Dépenses	Recettes	Total	
Investissement	1.255,88 €	0.00	0,00	0,00 €	0.00	1.255,88 €
Fonctionnement	1.878,78 €	0.00	23.172,69 €	27.503,15 €	4.330,46 €	6.209,24 €
Positif						7.465,12 €

AVEC 11 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	**11**	**Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX Daniel BARBIER ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Véra FICHANT, Sabrina SMATI, Jacques LEUCI ayant donné pouvoir à Beatrice MICHEL, Daniel VINCENT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO,**
Contre (présents et pouvoirs)	**00**	
Abstentions (présents et pouvoirs)	**00**	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-Présidente du CCAS,
Andrée LALAUZE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ MEYRARGUES 13650

Acte rendu exécutoire	**Après dépôt en Sous-préfecture le ...10/04/2025**
	et publication ou notification le 11/04/2025.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
09_DE-013-261301311-20250409-D2025_09-DE